

L'HISTORIQUE DE L'AFFAIRE DE BARNAS

Claude Faure âgé de 60 ans propriétaire à Barnas, commune de Thueyts, vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec son frère Jean et surtout avec la femme de celui-ci, Rosine Marie Plancher, il habitait avec eux la Maison paternelle.

L'animosité que Jean nourrissait contre son frère avait des causes diverses et très anciennes. C'était contre la volonté de ses auteurs et à la suite d'actes respectueux que l'accusé, après avoir vécu longtemps en concubinage avec Rosine Plancher, fille de mœurs libres et appartenant à une famille de tarés, en avait fait sa femme légitime ; Les vieux parents ayant témoigné leur mécontentement en avantageant Claude auquel ils léguèrent à titre de préciput et hors part le tiers de leurs biens. Jean avait conçu une vive jalousie de cette libéralité et à la suite de nombreuses querelles, de difficultés incessantes, cette jalousie s'était transformée en une violente haine, soigneusement entretenue d'ailleurs par sa femme. Celle-ci, jalouse, violente et vicieuse n'avait jamais pu pardonner à Claude de s'être associé à la résistance de la famille Faure à son entrée dans la maison... Elle le haïssait profondément et dans plus d'une circonstance malgré son habileté elle avait laissé échapper des propos menaçants, l'avenir ne devait pas tarder à prouver que ce n'était pas une colère passagère qu'il lui inspirait.

Après une longue indivision, un partage définitif était intervenu entre les deux frères le 3 mars 1886, loin d'être une cause d'apaisement, ce partage irritait de plus en plus les époux Faure en accusant mieux la différence de leur situation avec celle de leur frère. Tandis que celui-ci, économe, rangé et bénéficiaire du tiers, se trouvait à la tête d'une petite fortune de 40 000 F. Jean, chargé de dettes, ne possédant qu'un bien valant 8 000 F au plus se trouvait en butte à de sérieux embarras d'argent. Cette inégalité leur pesait. Si encore, ils avaient pu compter sur la succession de leur aîné, mais ils remarquaient que depuis ce règlement, Claude qui les redoutait avec raison s'éloignait de plus en plus d'eux et cherchait à se défaire de ses biens de Barnas et de quitter une maison où il tremblait souvent de rester seul. Une promesse de cession de ces biens avait même été déjà faite à Philippe Plancher leur frère et beau-frère, ancien gardien de la paix à Paris, revenu depuis peu à Barnas et vivant auprès d'eux, avec sa petite famille. Ils n'ignoraient pas sans doute, que bien que la réalisation de cette vente fût fixée au 25 mars 1886, Claude semblait hésiter à passer l'acte. Mais ne traiterait-il pas avec d'autres et ne les dépouilleraient-ils pas ainsi d'une fortune depuis si longtemps convoitée ? Il ne fallait pas lui laisser le temps de donner suite à ces projets.

L'heure était venue de s'assurer à tout prix l'héritage. Un crime leur parut-être le plus sûr moyen d'arriver à ce résultat. Jean Faure et sa femme ne devaient pas hésiter à le commettre. Le 15 mars vers 10 heures du soir, Claude rentrait dans sa chambre, il devait pour cela passer par la cour et monter un escalier et passer devant la porte de Jean. Celui-ci qui l'épiait, l'attendait au passage, dissimulé derrière un angle du mur tenant à la main un levier en fer sa femme était à ses côtés prête à l'aider s'il en était besoin, l'assistant et l'encourageant tout au moins de sa présence ; et au moment où Claude son frère allait franchir le seuil de sa chambre, Jean lui asséna un formidable coup de son levier qui étendit le malheureux sur place.

Le crime consommé, les deux criminels descendirent le cadavre dans l'écurie, le dépouillant de ses vêtements et s'emparèrent des clefs de leur victime dont il ne se séparait jamais. Il fallait maintenant faire disparaître les traces du crime et le cadavre lui-même. Le concours de Jacques Plancher devenait indispensable, l'ex-gardien de la paix faisant appel à ses souvenirs, n'hésitait pas à les diriger et à les aider dans leur horrible besogne. Les tâches de sang répandues sur l'escalier soigneusement lavées, Jean, muni d'une scie et d'une hache, commença à dépecer le cadavre " je ne le découperai pas, je le mangerai " s'écriait-il avec rage. Mais la scie est mal affûtée et le travail se fait mal, Jacques Plancher va chercher son couteau, le prête à Jean qui à l'aide de celui-ci et de la hache réussit enfin à mettre le cadavre en pièce pendant que sa femme faisait le guet dehors et éloignait, sous un prétexte, la femme de Jacques Plancher qui voulait entrer dans la chambre. Son œuvre terminée, la femme Faure commençait la sienne. Tandis que son mari se rendait aux champs, elle plaça sur le feu un grand chaudron servant aux besoins journaliers, y jeta les débris du cadavre et les fit bouillir à petit feu pour les ramollir.

La chair détachée des os fut jetée aux porcs, ceux-ci étant gorgés, sans doute, laissèrent quelques débris au fond du chaudron ; le mari les porta dans le courant de la journée avec du fumier dans un champ de pommes de terre lui appartenant, en face de leur maison de l'autre côté de la route et les enfouit profondément dans le sol.

Par un singulier hasard, c'est parmi des restes que les magistrats devaient découvrir plus tard, à peu près intactes et très reconnaissables les parties sexuelles de la victime. Les vêtements de Claude et la literie tachée de sang brûlés, il ne restait plus qu'à se défaire des ossements.

Claude possédait à une certaine distance de Barnas, au sommet d'une colline dite l'Horesson à 800 mètre d'altitude, une grange et une terre exploitée. L'Horesson est d'un accès très difficile et présente dans les environs de la grange de Claude un énorme chaos de rochers et de crevasses profondes. Ce lieu lui paraissant bien choisi, Jean, accompagné de sa femme, transporta les os à la grange dans la matinée du 17 et pendant que Rosine faisait le guet, les concassa avec un marteau et alla les jeter dans les crevasses où les magistrats instinctivement les retrouvèrent le 25 août.

Toutes ces dispositions prises, les époux Faure croyaient pouvoir compter sur une impunité absolue. Leur vengeance était assouvie. Ils se considéraient comme maître de la fortune du malheureux Claude et tous d'un commun accord ne pensèrent plus qu'à donner le change à l'opinion publique sur la cause de sa disparition. Tandis que Jacques Plancher allait trouver un expert pour le charger de l'expertise des biens dont Claude devait lui faire le 25 la cession projetée en observant toute fois que celui-ci paraissait ne plus jouir de ses facultés mentales et pourrait bien ne pas rendre au jour fixé chez le notaire. Jean feignait de demander partout des nouvelles de son frère, s'adressait au Maire de la commune pour faire insérer un avis dans les journaux et sollicitait l'autorisation d'ouvrir les appartements en se gardant bien de dire qu'il était détenteur des clefs, il insinuait aux uns que Claude était devenu fou, aux autres qu'il avait dû partir pour Marseille ou même entrer dans un couvent ; s'enhardissant de plus en plus, il réclamait bientôt aux fermiers de son frère le prix de leur fermage, prenait possession du patrimoine et trouvait l'audace jusqu'à solliciter d'un avocat une consultation écrite afin d'arriver à se faire attribuer légalement l'administration des biens de Claude. La justice ne devait pas cependant perdre ses droits, l'empressement et l'assurance avec lesquels les accusés demandaient à entrer en possession des biens de leur frère, certains propos trahissant la certitude dans laquelle ils se croyaient d'en être désormais les Maîtres absolus, leur colère à la nouvelle existence d'un testament olographe les déshéritant au profit d'une veuve Drevon déposé aux minutes de Maître Comte notaire à Mayres, enfin la singularité même de l'absence prolongée de Claude et la haine dont il était l'objet, avaient éveillé des soupçons qui allaient grossissants de jour en jour et le bruit que Claude avait été assassiné prit peu à peu assez de consistance pour que le 1^{er} juillet la gendarmerie de Thueyts informée de ce bruit et des soupçons qui pesaient sur la famille Faure, crût à la nécessité d'un transport.

L'attitude troublée des époux Faure, leurs contradictions et leurs mensonges au sujet des premières constatations faites sur le lieu, amenèrent leur mise en état d'arrestation et une information fut ouverte dont les résultats devaient justifier les soupçons de l'opinion publique et révéler toutes les circonstances de l'attentat dont les accusés s'étaient rendus coupables sur la personne de leur frère. Malgré l'évidence des faits et la découverte des débris du cadavre de Claude par eux enfouis. Jean et sa femme s'enfoncèrent longtemps dans le système absolu de dénégation adopté par eux dès le début de l'instruction.

Cependant, l'arrestation des époux Plancher dont les efforts pour égarer les investigations de la justice avaient paru suspects vint modifier cette attitude. Sous le coup d'une violente émotion, se voyant perdue, Rosine se détermina à parler, avoua que Claude avait en effet été assassiné et si elle s'efforça d'égarer la justice par des versions contradictoires sur les circonstances dans lesquelles le crime avait été commis, si pour sauver son frère et son mari, elle allégua des complicités imaginaires, elle n'en reconnut pas moins, de la manière la plus formelle, sa participation directe à l'attentat dont Claude avait été la victime.

Comprenant bien que l'on ne pouvait se tenir satisfait de cet aveu et que l'on voulait d'elle la vérité toute entière, craignant de se trahir, elle essaie, mais vainement, de se donner la mort.

Interrogée de nouveau, se rendant compte de son impuissance à faire accroire qu'elle a accompli

seule et dans tous les horribles détails, l'œuvre criminelle à laquelle elle avait dû reconnaître avoir participé, elle tente un dernier effort, accuse la veuve Cellier, son amie intime de l'avoir aidée et assistée et déclare enfin devant les doutes qu'elle rencontre qu'elle ne parlera plus que devant le jury. Son silence obstiné ne devait pas, cependant, empêcher la manifestation de la vérité toute entière. En effet, Plancher ayant laissé échapper dans un de ses interrogatoires certaines insinuations à l'encontre de son beau-frère, une confrontation eût lieu, dans le cours de laquelle les deux hommes s'abandonnant à l'entraînement de récriminations réciproques s'accusèrent mutuellement et finirent par dévoiler toutes les circonstances essentielles de l'assassinat telles qu'elles ont été ci-dessus résumées.

En vain, la femme Faure, écrasée par ces révélations, a-t-elle voulu protester et persister dans ces derniers dires, malgré les excitations de ses complices de s'associer à leur aveux. En vain, oubliant elle-même ses premiers aveux, a-t-elle imaginé depuis, dans un suprême effort qui n'atteste que sa dangereuse astuce, un nouveau système de défense et prétendre que Jean ayant été provoqué par son frère, à la suite d'une discussion, une lutte s'engagea entre eux dans laquelle le malheureux Claude serait tombé dans l'escalier et se serait tué. Les aveux de Jean qu'il est impuissant à effacer, ceux de Plancher qui a consacré en quelque sorte la sincérité en se faisant justice à lui-même, ses propres déclarations ne laissent aucune place au doute sur les véritables causes de la mort de Claude froidement et lâchement assassiné sous les plus viles inspirations et au mépris des sentiments les plus sacrés par ceux qui à défaut d'affection devaient au moins respecter ses jours. En conséquence, les susnommés sont accusés d'avoir :

Le 15 mars 1886 à Barnas, commune de Thueyts, ensemble et de complicité pour s'être mutuellement et avec connaissance aidés ou assistés dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action ou dans ceux qui ont consommée volontairement commis un homicide sur la personne de Claude Faure, leur frère et beau-frère.

Et ce : avec préméditation et guet-apens

Crimes prévus et punis par les articles 59 – 60 – 295 – 296 – 297 – 298 – 302 - du code pénal.

Au parquet de la cour d'appel de Nîmes le 1er décembre 1886

Le Procureur Général : Candelé-Bayle

Détenus et accusés : Faure Jean âgé de 57 ans cultivateur et demeurant à Barnas
Plancher Rosine Marie femme Faure âgée de 56 ans ménagère demeurant
à Barnas

Source : Archives Départementales de l'Ardèche
acte d'accusation - côte : 2 U 171

AFFAIRE DE BARNAS

Juge d'instruction : Pierre Izac
Greffier : Mathieu

Intérogatoire du 24 août 1886 de Chasson Jules

Demande : vous avez cultivé à peu près à la même date que votre voisin Jean Faure, votre champ de pommes de terre, contigu à celui de ce dernier, veuillez nous dire aussi maintenant que possible à quelle époque Jean Faure a cultivé et semencé son champ..

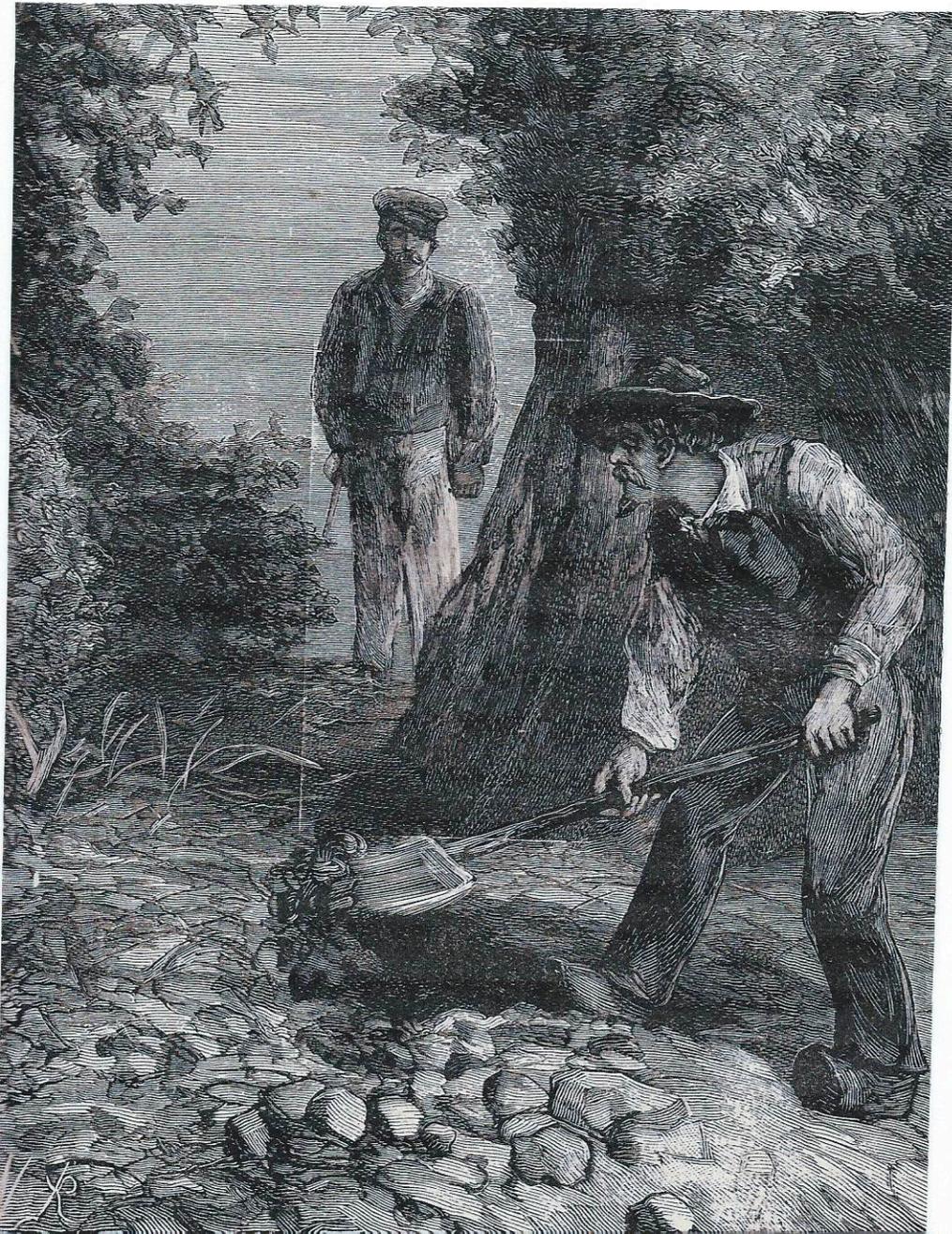
Réponse : (Jules Chasson)

Jean Faure a du piocher son champ aux environs du 15 et du 20 mars, il a employé trois jours à ce travail. Le premier jour il piochait jusqu'à un tas de fumier qui se trouvait au milieu du champ, il ne piochait pas naturellement l'emplacement du fumier, mais il me semble que pour remplacer la terre qui lui manquait par suite de cet espace qu'il ne cultivait pas et pour rendre sa terre bien nivelée, il prit la terre sur le côté du tas et creusa ainsi un trou.. ce point est parfaitement celui où vous avez découvert des matières animales en putréfaction.

Je n'ai pas mesuré, mais comme mon champ tout à fait limitrophe et que je me souvenais même d'avoir causé avec Jean tout en travaillant, je suis sûr de ne pas me tromper...

SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche

Côte : 2 U 171 – No 131



AFFAIRE DE BARNAS

FAMILLE FAURE / PLANCHER

COURS D'ASSISES DE PRIVAS

Le crime a eu lieu dans la maison familiale des Faure à Barnas le 15 mars 1886
Début du procès dans la semaine du lundi 13 décembre 1886 à huit heures.

Président : Teulon Félix Paul, conseiller à la Cours d'appel de Nîmes

Procureur général : Candelé – Bayle

Procureur de la République à Privas : Favre

Juges au tribunal civil de Privas et assesseurs : Taverry et Morellet

Greffier : Rieu

Avocats de la Défense : Maître Olivet – défenseur de Jean Faure

Maître Roure – défenseur de Rosine Plancher

Accusés : Jean Faure – Rosine Plancher – Jacques Philippe Plancher

Victime : Claude Faure

Témoins présents (environ 26) dont :

Marie Tourvieille épouse de Jean Drevon
née le 08 avril 1854 à Barnas
décédée le 30 décembre 1896 à Barnas
mariée à Jean Drevon le 15 mai 1874 à Thueyts

Arsac Rose de Barnas
née en 1818 à Barnas
décédée le 25 mars 1890 à Barnas

Eschalier Pascal de Barnas
né en 1813 à Barnas
décédé le 14 septembre 1896 à Barnas

CONFIDENTE ET AMIE DE ROSINE MARIE PLANCHER

Annette Bouissy dit " Gabrielle " veuve de Louis Cellier
originaire de Coste, commune de Thueyts , habitant Barnas
née le 4 novembre 1829 à Thueyts
décédée le 12 mai 1898 à Barnas
épouse de Louis Cellier

Louis Cellier
née le 15 mars 1825 à Thueyts
Décédé le 13 octobre 1882 à Barnas
époux de Annette Bouissy

ACTE DE MARIAGE DE LOUIS CELLIER ET DE ANNE BOUISSY

Le douze février 1855 à six heures du soir à la Mairie de Thueyts
Louis Cellier trente ans profession cultivateur domicilié à Barnas
fils de Joseph Cellier et de Marie Joffre
Anne Bouissy vingt cinq ans profession de ménagère domiciliée à Thueyts
fille de Gabriel Bouissy et de Anne Laurent
contrat de mariage établi le quatre février à Thueyts.

L'AFFAIRE DE BARNAS LES ECURIES

Rapport de Justice :

Le 15 mars dernier(1886) vers 10 heures du soir,Claude Faure remontant dans sa chambre,il devait pour cela monter un escalier et passer devant la porte de Jean,celui-ci qui l'épiait l'attendit au passage dissimulé derrière un angle du mur,tenant à la main un levier en fer,sa femme était à ses côtés prête à l'aider s'il en était besoin,l'assistant et l'encourageant tout au moins de sa présence....et au moment où Claude son frère allait franchir le seuil de sa chambre,Jean lui assena d'un formidable coup de son levier qui étendit le malheureux sur place.

« Le crime consommé,les deux criminels (Jean Faure et son épouse Rosine Plancher) descendirent le cadavre (Claude Faure) dans l'écurie,le dépouillèrent de ses vêtements et s'emparèrent des clefs de leur victime dont celle-ci ne se séparait jamais.

Il fallait maintenant faire disparaître les traces du crime et le cadavre lui-même.Le concours de Plancher devenait indispensable et l'ex.gardien de la paix faisant appel à ses souvenirs n'hésita pas à les diriger et à les aider de leur horrible besogne,les tâches de sang répandues sur l'escalier soigneusement lavées,Jean muni d'une d'une scie et d'une hache commença à dépecer le cadavre,il dit " je ne le couperai pas,je le mangerai s'écriait-il avec rage ".Mais la scie est mal affûtée et le travail se fait mal...Plancher(Jacques Philippe) va chercher son couteau,le prête à Jean qui a l'aide du couteau et de la hache réussit enfin à mettre le cadavre en pièces, pendant que sa femme faisait le guet dehors « .

SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche – Côte 2 U 171
Acte d'Accusation du 20 novembre 1886



À l'entrée l'écurie, au fond la porcherie



Les Ecuries



l'Escalier donnant accès à l'étage



LA MAISON CENTRALE D'ARRÊT DE MONTPELLIER

C'est dans cette maison d'Arrêt que fut incarcérée, Rosine Marie P^olancher épouse de Jean Faure, lors du procès en cour d'assises de Privas dans la semaine du 13 décembre 1886.

Elle décédera dans cette Maison d'arrêt, le 24 mai 1888 à 7 heures du matin à l'âge de 57 ans.





— Reconnaissez-vous les débris du cadavre ?

Marie Rosine PLANCHER et Jean FAURE
au tribul de Privas
cour d'assises du 13 décembre 1886

Gravure de H. RIBALLIER
Les Auberges Sanglantes - L'Auberge de Peyrebeille
de Jules Beaujoint - 1886



Philippe se pend dans sa prison.

Jacques Philippe Plancher, incarcéré à la Maison d'Arrêt de Largentière, ne pouvant se pendre, il s'étranglera de ses propres mains, le 8 octobre 1886 à 3 heures du soir, à l'âge de 59 ans.

Gravure H. Riballier
Les Auberges Sanglantes - l' Auberge de Peyrebeille
de Jules de Beaujoint - 1888



BARNAS (Ardèche) — L'Entrée du Village

PHOT. COMBIER MAISON



AFFAIRE DE BARNAS

FAMILLE FAURE

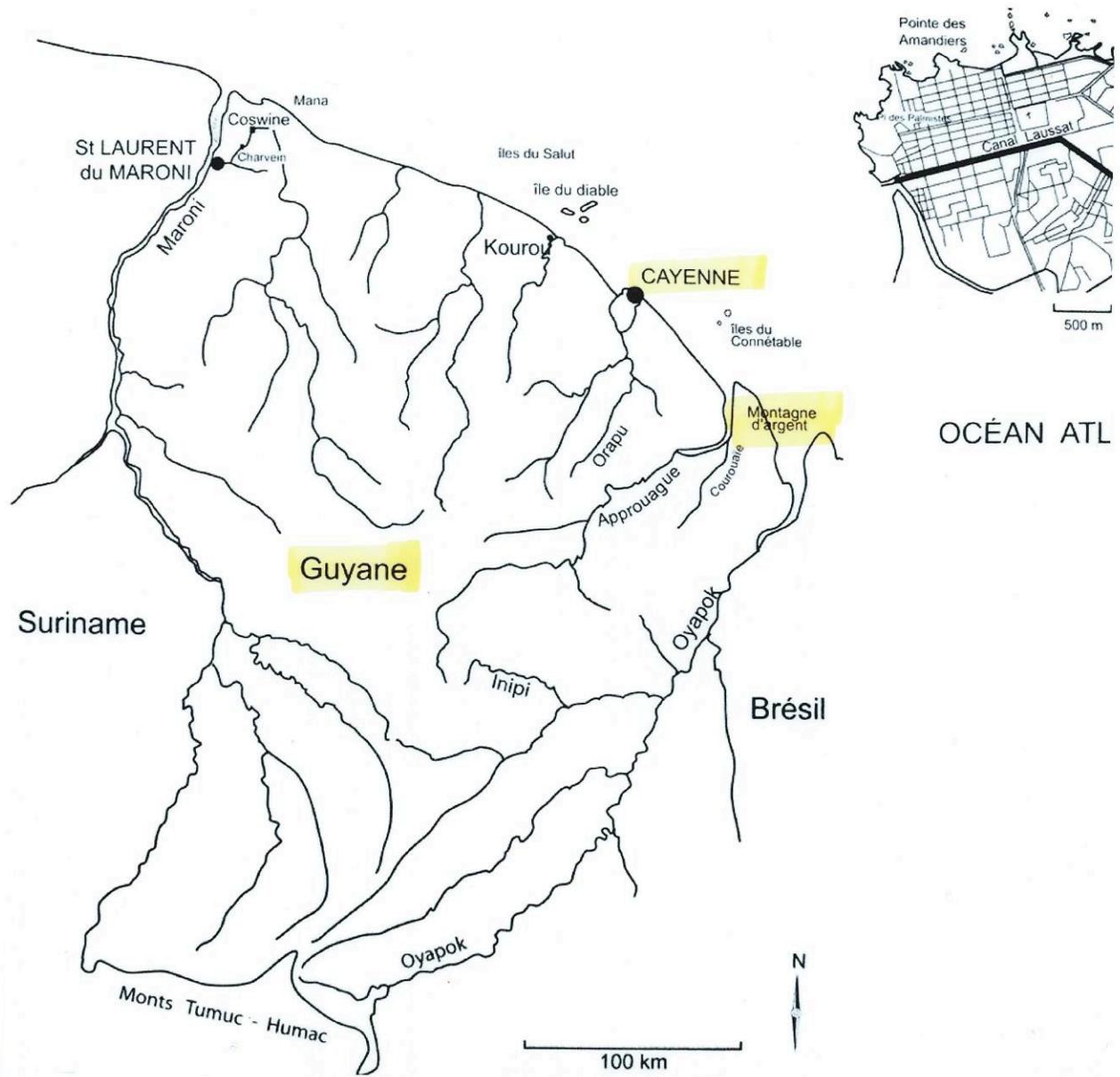
Testament de Claude FAURE, établi le 14 mai 1883 à Vidil commune de Mayres
et enregistré à Largentière le 20 août 1886

Inventaire du 27 octobre 1886 à 3 heures du soir à la requête de Dame Marie Tourvieille
épouse de Jean Drevon, ménagère demeurant à Barnas et agissant en qualité d'usufruitière
des biens de toute nature délaissés par feu Claude Faure son cousin décédé à Barnas il
y a environ dix mois, tutrice légale de Adrien Claude et de Marie Drevon, tous deux de Jean
Drevon et de Marie Tourvieille

Notaire : Léon COMTE de Mayres
Archives Départementales de l'Ardèche
Côte : 2 E 21351



La veuve D*** fit un accueil assez froid à Claude.





RUINES DU BAGNE DE LA MONTAGNE D'ARGENT





L' AFFAIRE DE BARNAS

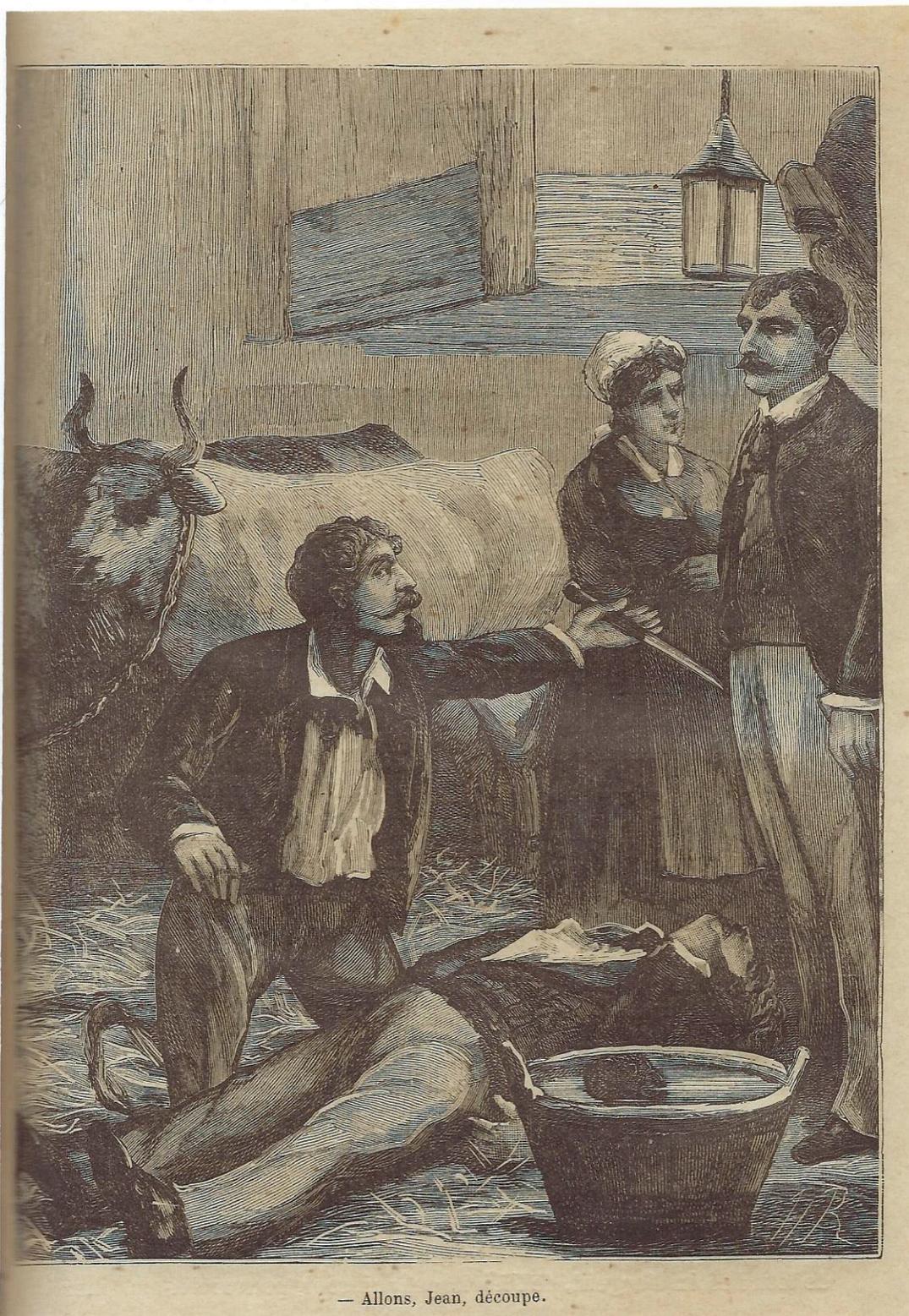
Dans les écuries, Jacques Philippe Plancher l'ex-gardien de la Paix, à genoux donnant son couteau à Jean Faure à ses côtés sa femme Rosine Marie Plancher et au sol la victime Claude Faure.

Jean Faure dépéca avec une hache et le couteau, les morceaux furent mis dans un chaudron soumis à l'ébullition, les chairs bouillies servirent de pâture aux cochons.

Le 17 (mars 1886) au matin, avant le lever du jour, Faure est allé porter les ossements dépouillés de chair et concassés avec un marteau dans les cavités du clapier de la grande Druguière à l'Horesson.

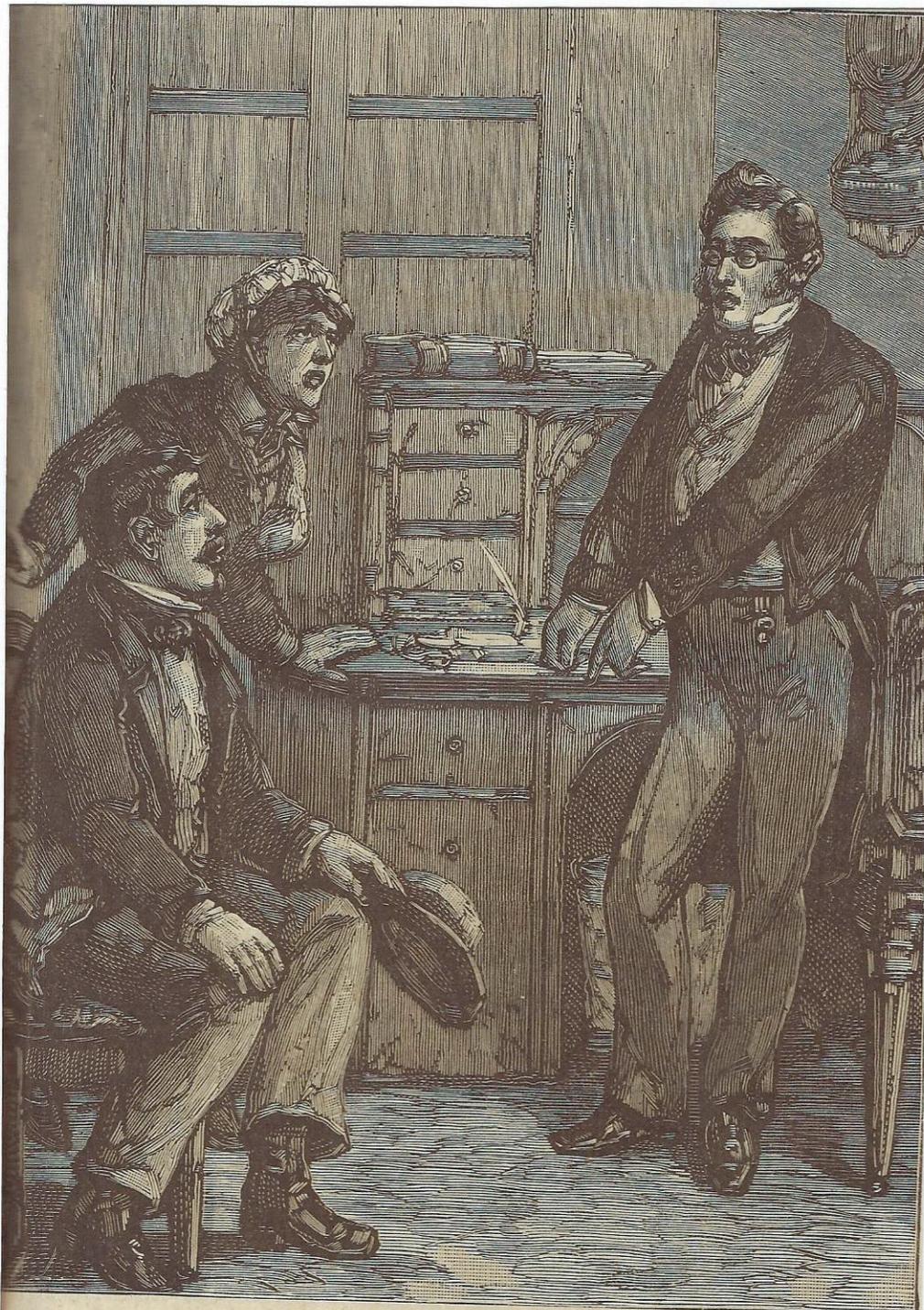
SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche Côte : 2 U 171

Cour d'appel de Nîmes – Mr. Jouve Substitut du Procureur Général
du 22 et 25 novembre 1886



AFFAIRE DE BARNAS

Maître Léon Comte à Mayres, notaire de Claude FAURE



— Votre frère a déposé ici un testament.

L'étude de Maître Léon Comte à Mayres
Rosine marie Plancher et Jean Faure

L'AFFAIRE DE BARNAS LES ECURIES

Rapport de Justice :

Le 15 mars dernier(1886) vers 10 heures du soir,Claude Faure remontant dans sa chambre,il devait pour cela monter un escalier et passer devant la porte de Jean,celui-ci qui l'épiait l'attendit au passage dissimulé derrière un angle du mur,tenant à la main un levier en fer,sa femme était à ses côtés prête à l'aider s'il en était besoin,l'assistant et l'encourageant tout au moins de sa présence....et au moment où Claude son frère allait franchir le seuil de sa chambre,Jean lui assena d'un formidable coup de son levier qui étendit le malheureux sur place.

« Le crime consommé,les deux criminels (Jean Faure et son épouse Rosine Plancher) descendirent le cadavre (Claude Faure) dans l'écurie,le dépouillèrent de ses vêtements et s'emparèrent des clefs de leur victime dont celle-ci ne se séparait jamais.

Il fallait maintenant faire disparaître les traces du crime et le cadavre lui-même.Le concours de Plancher devenait indispensable et l'ex.gardien de la paix faisant appel à ses souvenirs n'hésita pas à les diriger et à les aider de leur horrible besogne,les tâches de sang répandues sur l'escalier soigneusement lavées,Jean muni d'une d'une scie et d'une hache commença à dépecer le cadavre,il dit " je ne le couperai pas,je le mangerai s'écriait-il avec rage ".Mais la scie est mal affûtée et le travail se fait mal...Plancher(Jacques Philippe) va chercher son couteau,le prête à Jean qui a l'aide du couteau et de la hache réussit enfin à mettre le cadavre en pièces, pendant que sa femme faisait le guet dehors « .

SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche – Côte 2 U 171
Acte d'Accusation du 20 novembre 1886



À l'entrée l'écurie, au fond la porcherie



Les Ecuries



l'Escalier donnant accès à l'étage

LA FAMILLE FAURE A BARNAS

Barnas est constitué de petits hameaux tels que :
Lamothe – Barnas – Bernardon – Bouix

La situation de cette maison est à Barnas, suivant les mentions que l'on peut trouver dans les Archives Départementales de l'Ardèche en plus de la description faite dans le dossier de l' affaire de Barnas à savoir :

La maison était habitait par Claude Faure, les époux Jean Faure / Rosine Marie Plancher et leurs deux enfants et depuis 1885 vient s'ajouter le frère de Rosine Marie, Jacques Philippe Plancher et son épouse Victoire Sagne et leurs trois enfants.

Ces logements occupent la totalité d'une maison située sur le bord et au nord de la route nationale 102 de Thueyts à Mayres à l'extrémité du hameau de Barnas.

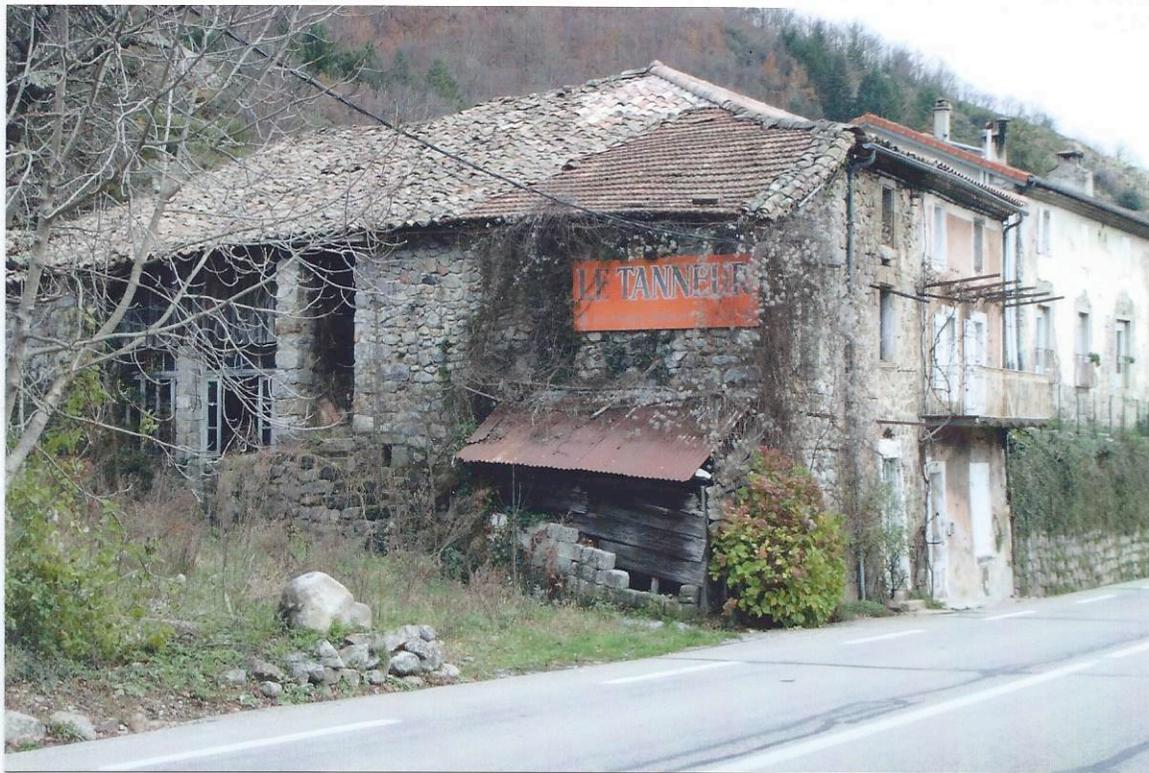
La maison : chambres au 1er étage, au rez de chaussée une salle voutée donnant sur la grande route, appelée « cave ou cuisine »...pour accéder au premier étage il fallait contourner la maison et prendre un escalier situé dans la cour...pour accéder à l'étage ou se trouvait les logements de toute la Famille.

De plus tous les actes d'état civil mentionnent bien à chaque événement, le lieu d'habitation et pour la Famille Faure/Plancher c'est bien Barnas...

Claude possédait deux granges : aux Travers et à l'Hoesson, cette grange est entourée de chataigniers, de terres et de prairies, un peu avant d'arriver au quartier dit de « Boissonnelle »

SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche – Côte : 2 U 171 No 76
Md Cellier Marthe-Yvette « Mémoire vivante de Barnas »





Partie contiguë de la Maison Faure
Les Ecuries



A gauche l'escalier en montant à droite l'escalier en descendant



A gauche : l'escalier donnant accès à l'étage
A droite, le pallier, donnant sur les logements
des familles Faure et Plancher



Maison de la famille Faure
vue de côté : la cour, l'escalier et les écuries



L'intérieur des écuries :
A gauche : c'est dans cette pièce que fut dépecé
la victime Claude Faure, par son frère Jean en com-
pagnie de sa femme Rosine Plancher et du frère de
celle-ci Jacques Philippe Plancher
A droite : la Porcherie
Côte : 2 U 171 – Acte d'accusation du 20 Novembre
1886



AFFAIRE DE BARNAS

AUDIENCE DU 14 DECEMBRE 1886

Président Teulon Félix Paul,conseiller à la cour d'appel de Nîmes
Taverry et Morellet,juges au tribunal civil de Privas,assesseurs
Candelé-Bayle,chevalier de la légion d'honneur,Procureur général près de la cour d'appel
de Nîmes
Rieu,commis greffier
Faure Jean né à Thueyts,arrondissement de Largentière,le 15 décembre 1828 de Claude
et de Anne Drevon,cultivateur à Barnas commune de Thueyts.
Plancher Marie Rosine,femme de Jean Faure née à Thueyts,le 3 Septembre 1830 de Jacques
et de Marie Audibert,ménagère à Barnas commune de Thueyts.
Accusés d'assassinat

VERDICT

Condamne Jean Faure à la peine des travaux forcés à perpétuité
Jean Faure sera défféré au Bagne de la Montagne d'argent en Guyane française

Condamne Marie Rosine Plancher à la peine des travaux forcés à perpétuité
Marie Rosine Plancher sera défférée à la Maison d'arrêt de Montpellier

SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche
Côte : 2 U 36 No 23

BARNAS

FAMILLE FAURE / PLANCHER

Composition de la Famille en 1885

Situation de la Maison

La composition de la Famille Faure/Plancher était composée de Claude Faure, Jean Faure et son épouse Marie Rosine Plancher ainsi que leurs enfants, Jean Louis et Adrien.

Depuis septembre 1885, vient s'ajouter le frère de Marie Rosine, Jacques Philippe Plancher, son épouse Victoire Sagne et leurs enfants, Philippe, Marie-victoire et Emile.

Ces logements occupaient la totalité d'une maison située sur le bord et au nord de la route Nationale No 102 de Thueyts à Mayres à l'extrémité du hameau de Barnas et ayant appartenus aux frères Faure... La maison était restée indivise entre ces deux derniers, ainsi que les autres biens de la succession depuis la mort de leur père remontant à une trentaine d'années. Elle était partagée ainsi que les autres biens par moitié de partage sous seing privé du 03 mars 1886. Jean Faure avait en son lot la partie située au sud et sud ouest de la maison qu'il avait affermé verbalement à Plancher ainsi qu'une partie des écuries. Claude Faure avait eu le restant qu'il avait à son tour affermé à son frère Jean, se réservant seulement une petite chambre en planche, emplacée au milieu du grenier au 1er étage et une salle voutée située au rez de chaussée donnant sur la grande route, appelée « cave ou cuisine », elle est sans communication intérieure avec la dite chambre, dans laquelle Claude Faure ne pouvait si rendre qu'en passant par la cour et par l'escalier qui donne accès au logement de Jean.

Devant la maison d'habitation se trouvait un petit champs de pommes de terre situé en face de la maison Faure de l'autre côté et au bord de la route nationale.

Jules Chasson était le proche voisin des Faure, ainsi que son champs en continu du champs de Jean Faure, se trouvait le potager situé même au bord de la rivière de l'ardèche, bien dissimulé aux regards, ainsi qu'un champs situé l'autre côté de la rivière. De la route nationale domine le champs de pommes de terre.

Claude Faure possédait une grange aux Travers et à l'Horesson exploitée par son frère Jean. Cette grange est située dans les replis de montagne en face de Barnas de l'autre côté de la rivière à 800 mètres d'altitude. Elle n'est pas habitée et ne sert qu'à abriter les récoltes et les personnes en cas de mauvais temps, on y accède par un sentier très droit, elle est entourée de terres chataigniers, prairies un peu avant d'arrivée à la grange au quartier dit de Boissonnelle se trouvent aussi des terres appartenant aux deux frères Faure.

Claude Faure possédait également une propriété au centre de Burzet.

SOURCES : Archives Départementales de l'Ardèche – Côte 2 U 171 No 76

Md Cellier Marthe-Yvette « Mémoire vivante de Barnas »



1 – En haut de l'escalier, qui conduit à l'étage

X c'est à cet endroit que Jean Faure assassina son frère Claude, le 15 mars 1886 à 10H. du soir
sa femme Rosine Plancher était à ses côtés.

2 – Entrée des écuries – porcherie

C'est à cet endroit que la victime Claude Faure fut dépecé par son frère Jean